

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/036

Objet : Autorisation de signature de la convention relative à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré

Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 4 février 2025, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 26
Excusés représentés : 7
Absents : 2

*¹ Arrivée à 18h32 au cours de l'appel

*² Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour et repartie à 20h29 avant le vote du point n°5 en confiant son pouvoir à S. Mercieca

*³ Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*⁴ Arrivé à 18h37 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*⁵ Arrivée à 18h40 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*⁶ Arrivé à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*⁷ Représentée par F. Deraedt jusqu'à son arrivée à 18h46. A pris personnellement part au vote à compter du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*⁸ Arrivé à 18h48 avant le vote du point n°4 et reparti à 20h46 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils^{*1}, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana^{*6}, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi^{*3}, Valérie Marion^{*7}, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik^{*5}, Nejla Toptas^{*2}, Sofiane Seridji^{*8}, Christian Amar Henni, José Peres^{*4}, Christine Tisserand, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
10 février 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/036

Objet : Autorisation de signature de la convention relative à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESCH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Serge MERCIIECA, Adjoint au Maire chargé de l'Education et des Activités périscolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L.112-1 et L.351-3 qui réaffirment le droit à la scolarisation pour les enfants en situation de handicap et précisent les modalités d'accompagnement,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne ; intégrant L917-1 du code de l'éducation,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 29 janvier 2025,

CONSIDERANT les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap nécessitant un accompagnement par des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESCH) durant la pause méridienne pour garantir leur inclusion et leur sécurité,

CONSIDERANT la proposition de convention présentée par l'Education Nationale pour formaliser cet accompagnement en lien avec la commune,

APRÈS DÉLIBÉRATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESCH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré avec l'Education Nationale et tous les documents subséquents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 25 FEV. 2025

Publié le : 26 FEV. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 20/02/2025 à 16:21